

pour examiner le projet de loi avant qu'il soit étudié au comité ou à la Chambre.

**L'hon. M. Lambert:** A ce propos, nous pouvons assurer au ministre, je pense, que le bill ne sera vraisemblablement pas étudié au comité, à cause des personnes qui doivent comparaître devant lui d'ici la semaine prochaine ou dix jours. Nous attendrons. L'étude n'en serait possible que dans le cas des représentants de la CUNA. Comme ils ne semblent pas être visés par la mesure, cependant, je crois que nos discussions avec eux seront de pure forme. J'exhorte le ministre à déférer le projet de loi au comité sans tarder, car l'étude de la loi sur les banques ne pourra en être que hâtée.

● (6.00 p.m.)

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur le président, les honorables vis-à-vis comprennent, je l'espère, que j'essaie de faciliter l'étude de cette mesure législative. Elle s'inspire de plusieurs principes très importants. J'avais d'abord l'intention de ne pas dépasser l'étape de la première lecture. Toutefois, je suis convaincu maintenant qu'il serait utile d'aborder si possible l'étape suivante.

Ainsi j'aimerais bien mieux réserver la question de savoir si nous déférerons la substance du projet de loi au comité. A mon sens il vaudrait peut-être mieux que nous approuvions le projet de loi en principe avant de le déférer au comité. J'assure au comité que le gouvernement serait prêt à considérer des amendements; la mesure n'a pas encore revêtu peut-être sa forme définitive. Voilà pourquoi notamment je m'interroge sur la meilleure façon de procéder. J'espère que le comité donnera au public l'occasion d'examiner le projet de loi. Je puis assurer l'opposition que je considérerai très sérieusement les deux demandes. Si nous approuvons le principe du projet de loi, ce dernier sera déféré, je le promets, aux comité des finances. Je verrai également si on peut déférer au moment voulu la substance du projet de loi au comité.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand on pourra débattre la question, si le gouvernement à l'intention de procéder à la deuxième lecture? Je n'aimerais guère que la question soit remise aux calendes grecques et demeure en suspens, car, tout comme le gouvernement, nous avons un objectif. Sauf erreur, nous appuyons le but initial de la mesure. Si le projet de loi doit être étudié en deuxième lecture, j'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous dise que nous allons étudier la question d'ici une semaine. Après la semaine prochaine, je serai pris ailleurs, et je voudrais être ici pour l'étude de ce bill.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur le président, je ne me sens pas justifié de prendre rigoureusement cet engagement, car je me souviens des graves erreurs que j'ai déjà faites en essayant de prévoir la durée de l'étude de certaines mesures. Toutefois, je puis promettre que nous présenterons celle-ci très bientôt et que je consulterai les honorables vis-à-vis quant au moment opportun de le faire.

**L'hon. M. Lambert:** Très bien.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

**L'hon. M. Sharp** demande ensuite à présenter le bill n° C-261 établissant la Société d'assurance-dépôts du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons l'étude du bill sur les transports au comité plénier de la Chambre.

(A 6 h. 06, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)